



Pour l'acquisition de la Nationalité Française

Par **Shosho**, le **06/09/2013** à **19:44**

ma mère qui reside en France depuis 1976 a obtenu depuis quelques temps(3 ans)la nationalité Française(réintégration),pour ma part je suis issue du premier mariage de ma mere et je suis née en 1957 ,en meme temps de son acquisition du livret de famille français ou figurent sa famille actuelle elle s'est vue délivrée un second livret de famille français ou figurent les membres de son premier mariage ,tous morts hormis moi-meme;de cet état de fait puis-je pretendre à l'acquisition de la nationalité Française?si oui pouvez-vous m'indiquer les étapes à suivre?

Par **youris**, le **06/09/2013** à **20:26**

bjr,
il faudrait savoir s'il s'agit d'une réintégration par décret ou par déclaration pour répondre à votre question.
il faudrait également savoir si vous étiez majeur ou mineur à la date de la réintégration de votre mère dans la nationalité française.
cdt